

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 9 décembre 2023, à 9 h 00, au centre communautaire de l'île.

Sont présents monsieur le conseiller André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : M. Charles Méthé

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 10 .

2. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres du conseil ont été convoqués le 7 décembre 2023. L'avis a été notifié par courrier électronique.

3. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. M. Charles Méthé a motivé son absence.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 22.12.09.01

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

5. Discours de Madame la mairesse sur le budget 2024

Madame Louise Newbury présente le budget 2024 qui trace les orientations pour l'année 2024.

6. Adoption des postes de dépenses et de revenus pour l'année 2024

Résolution numéro 22.12.09.02

ATTENDU QUE le budget 2024 compte de nouveaux postes de dépenses et de nouveaux postes de revenus ;

ATTENDU QUE dans le budget 2024 des postes de dépenses et de revenus ne sont pas reconduits ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte les postes de revenus et les postes de dépenses tel que présentés lors de la confection du budget.

Adoptée à l'unanimité

7. Adoption du budget 2024

Résolution numéro 22.12.09.03

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal, le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a préparé des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU qu'un avis public pour annoncer la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget a été donné le 1^{er} décembre 2023 ;

En conséquence, **il est donc proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte le budget 2024 ci-après :

DÉPENSES

Dépenses générales

Administration générale	212 143 \$
Sécurité publique	44 014 \$
Transports	115 761 \$
Hygiène du milieu	34 801 \$
Santé et bien-être	8 723 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	32 723 \$
Loisirs et Culture	82 155 \$
Frais de financement	10 895 \$
Remboursement de la dette à long terme	7 500 \$
TOTAL DES DÉPENSES GÉNÉRALES	548 715 \$

RECETTES

Recettes générales

Taxe foncière générale	324 540 \$
Taxe spéciale Centre communautaire (R.151)	9 068 \$
Taxe spéciale Rénovation toitures bureau municipal et hangar (R.192)	6 168 \$
Taxe spéciale Garage municipal (R.200)	3 868 \$
Taxe de service sur le traitement des matières résiduelles	23 777 \$
Paiements tenant lieu de taxes	4 181 \$
Services rendus	33 252 \$
Imposition des droits	8 500 \$
Intérêts	1 975 \$

Autres revenus	11 500 \$
Transferts	102 006 \$
Affectations	
Surplus accumulé non affecté	9 850 \$ (1)
Fonds d'infrastructures des équipements culturels	3 330 \$ (2)
Fonds éolien	6 700 \$ (3)
TOTAL DES RECETTES GÉNÉRALES ET DES AFFECTATIONS	548 715 \$

Explications des affectations :

- (1) Financement de 50 % des coûts pour le poste d'adjoint-e à l'administration
- (2) Paiement de certaines dépenses liées à l'activité touristique affectant les équipements culturels, de loisir et de transport
- (3) Contribution aux activités du 150^e anniversaire de la Municipalité et au projet QADA du Comité de santé

Adoptée à l'unanimité

8. Période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions portent sur les sujets suivants :

- 1- Poste pour l'entretien du cimetière ;
- 2- Le travail d'entretien du cimetière peut-il être fait bénévolement ? ;
- 3- Document sur les revenus et dépenses comparatives ;
- 4- Augmentation des salaires ou indexation des salaires ? ;
- 5- Critères pour établir les salaires par rapport à la tâche ;
- 6- Dans la présentation du budget est-il question de la contribution (taxation) des résidents ou des propriétaires ?
- 7- Le conseil a-t-il des mesures concrètes pour réduire l'augmentation des coûts pour le traitement des matières résiduelles ?

9. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 22.12.09.04

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison** à 10 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.